

# • Service aux administrés : une convention avec Escarmain

dimanche 05.07.2009, 04:48 - La Voix du Nord



Les représentants des deux communes ont réfléchi à la façon d'optimiser leurs matériels et leurs services.

## | CAPELLE-SUR-ECAILLON |

Les représentants des communes de Capelle-sur-Écaillon et d'Escarmain ont signé une convention dont l'objet est de mutualiser certaines ressources ou moyens afin d'améliorer leurs fonctionnements respectifs et augmenter le service rendu aux administrés.

Les points phares de cette convention sont les suivants.

> **L'école** : Capelle-sur-Écaillon contribue au fonctionnement de l'école primaire d'Escarmain qui devient son école de référence.

À ce titre les enfants des deux villages, dont les parents le souhaitent, y sont scolarisés aux mêmes conditions. La volonté commune des deux municipalités est d'offrir, en milieu rural, des conditions optimales d'accueil et de travail aux enfants et à leurs enseignants.

> **La mise en commun des locaux et équipements municipaux (culturels, sportifs)** : Les deux municipalités souhaitent ainsi élargir l'offre de services faite aux habitants des deux villages.

> **La réflexion sur l'optimisation des coûts et de la qualité de l'entretien des villages** : Il semble judicieux aux municipalités de réfléchir conjointement à l'utilisation de personnel ou de prestataires. Il s'agit là de minimiser l'impact des contraintes budgétaires.

Ainsi, les objectifs de cette convention doivent permettre, en préservant l'identité de chacun des deux villages, d'agir de façon plus synergique à la faveur du service rendu à la population des deux villages. Pour mémoire ces deux villages sont déjà impliqués dans l'intercommunalité au sein de la Communauté de commune du Pays solesmois (CCPS). •